

# Schneider Electric concentre des investissements pour l'accès à l'électricité

LES ECHOS | LE 02/10 À 06:00



Le fonds de Schneider Electric comporte un volet destiné à former les jeunes défavorisés. - Photo Pierre Bessard/RéA

1 / 1

L'épargne salariale reste le principal vecteur de placements responsables ou solidaires auprès du grand public.

Certaines entreprises utilisent cet outil pour conjuguer l'utilité sociale à leur activité commerciale.

Inclure à l'offre d'épargne salariale un fonds solidaire investissant de 5 % à 10 % de ses actifs dans des entreprises agréées solidaires, voilà qui est obligatoire pour les entreprises. Mais si certaines subissent le sujet comme une contrainte, d'autres l'abordent au contraire comme une opportunité.

C'est le cas de Schneider Electric, qui a choisi de lancer son propre fonds solidaire plutôt que de se contenter d'une offre « packagée ». Si la poche cotée du FCPE solidaire proposé par Schneider Electric à ses salariés est confiée à un gestionnaire d'actifs, la poche solidaire est fournie par le fonds Schneider Electric Access, lancé en juillet 2009. « *En lien avec notre métier de fournisseurs de solutions de distribution d'électricité, le fonds se focalise sur des investissements dans des entreprises qui travaillent, soit à apporter un accès à l'énergie aux quelque 1,4 milliard de personnes qui n'en disposent pas encore, soit de lutter contre la précarité énergétique* », résume Gilles Vermot Desroches, directeur du développement durable de Schneider Electric. Cela permet de répartir les investissements entre des pays émergents (Inde, Sénégal, Kenya), où il s'agit, par exemple, de financer des sociétés fournissant des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire dans des zones dépourvues de réseaux électriques classiques, et la France, avec des structures comme La Varappe, qui oeuvre dans l'habitat social et l'efficacité énergétique tout en réinsérant professionnellement des personnes en situation d'échec.

« *Notre fonds solidaire possède aujourd'hui des actifs de 10 millions d'euros, qui proviennent pour environ un tiers des investissements des collaborateurs dans le FCPE solidaire, mais aussi du groupe et de partenaires publics et privés comme la Caisse des Dépôts et Phitrust* », détaille Gilles Vermot Desroches.

**Former les générations futures**

Surtout, le lancement de ce fonds s'inscrivait dans un programme plus large, baptisé « BipBop », qui comporte aussi un volet de formation des jeunes défavorisés aux métiers de l'électricité. « *Financé grâce à notre fondation et au mécénat de compétences, ce volet nous a déjà permis de former plus 50.000 personnes, dont 18.000 pour la seule année 2014*, explique Gilles Vermot Desroches. *Et, grâce à l'appui de partenaires, nous avons la volonté d'en former 1 million d'ici à 2025.* » Si l'émergence de la notion de responsabilité sociale fait renaître chez les entreprises cette ambition de former les générations futures, celle-ci n'est pas si neuve. L'Ecole des métiers de l'énergie, lancée par Schneider Electric, en témoigne. Elle existe depuis 1929 et trouve ainsi une seconde jeunesse. ●

## E. S., Les Echos

### Les fonds solidaires 90/10

Ces fonds sont obligatoirement inclus dans les dispositifs d'épargne salariale, mais peuvent être achetés dans certains réseaux bancaires.

Leur dénomination 90/10 vient du fait qu'ils sont constitués de deux « poches » : l'une consacrée à des actifs cotés pour au moins 90 % de l'encours, l'autre consacrée à des investissements solidaires à hauteur de 10 % maximum.

La poche cotée est généralement gérée avec un faible profil de risque (dominante obligataire) et en retenant des critères ESG.

La poche solidaire doit investir dans des sociétés ou associations bénéficiant d'un agrément préfectoral pour leur « qualité sociale et solidaire ».

### D'autres vidéos à voir sur le web

Rythme d'inflation : nouveau ralentissement dans la zone euro en s-

30/09/14

30/09/14

30/09/14

La dette argentine :...

Aide d'Etat illégales...

Rythme d'inflation :...